

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Board of Trade of Metropolitan Montreal

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain



PRÉAMBULE

L'adoption d'une Politique de développement durable permet à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain de réaffirmer clairement l'intérêt qu'elle porte aux enjeux de développement durable et d'énoncer ses objectifs en la matière.

Le développement durable sur lequel la Chambre se base pour établir sa politique est celui où l'équité sociale est un but, le développement économique, un moyen et la protection de l'environnement, une condition.

Pour assurer le succès d'une telle politique, il est indispensable d'intégrer dans les tâches et les fonctions des employés des préoccupations et des responsabilités en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de réduction de l'empreinte écologique.

Cette politique s'appuie sur la collaboration nécessaire autant des employés, des membres, des fournisseurs que des gens de la communauté. Conséquemment, la politique que se donne la Chambre précise l'implication – de même que la complicité – du personnel quant à la mise en œuvre de cette initiative.

OBJECTIFS

Par l'adoption d'une politique de développement durable, la Chambre poursuit l'objectif d'instaurer de saines pratiques de gestion au sein de l'organisation.

En tant qu'organisation vouée au développement de la métropole montréalaise, la Chambre vise à :

- favoriser la prise en charge, par les employés, de la gestion tendant vers un développement durable;
- préconiser des actions préventives et correctives pour réduire l'empreinte écologique résultant de ses activités;
- intégrer graduellement dans ses achats et par l'entremise de ses fournisseurs l'atteinte des objectifs de la présente politique;
- connaître, à l'aide d'une série d'indicateurs, les impacts de ses activités sur l'environnement;
- faciliter les activités et comportements « écoefficientes » des employés;
- informer les membres de l'approche de gestion de développement durable qu'elle s'est donnée.

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique se veulent des exercices issus des employés et soutenus par la direction. Le présent document constitue donc une première ébauche qui pourra être bonifiée et étoffée par les employés, en accord avec la direction.

La Chambre s'engage à mettre en place dans divers domaines des initiatives permettant de favoriser les bonnes pratiques environnementales quant à la gestion du matériel et des événements basés sur le principe des 4RV-E, en les traitant dans l'ordre suivant :

Repenser, Réduire, Réutiliser, Recycler,
Valoriser et Éliminer.



LA CHAMBRE POURRA DONC DONNER PRIORITÉ AUX INITIATIVES SUIVANTES

1.1



PAPETERIE
ET IMPRIMÉS

1.2



FOURNITURES
DE BUREAU

1.3



VAISSELLE ET
USTENSILES

1.4



MATÉRIEL INFORMATIQUE
ET AUTRES OBJETS

1.5



FOURNISSEURS

1.6



FOURNISSEURS
DE SERVICES

1.7



MATIÈRES RÉSIDUELLES
À VALORISER

1.8



MOBILITÉ
DES PERSONNES



Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Board of Trade of Metropolitan Montreal

1.1

PAPETERIE ET IMPRIMÉS



La consommation de papier engendrée par les activités de la Chambre, incluant la consommation interne ainsi que les documents distribués à l'externe, représente plus de 25 tonnes de papier annuellement (une petite voiture pèse environ une tonne¹), soit l'équivalent de 500 arbres matures².

ACTIONS

- Favoriser l'impression du papier recto verso.
- Réutiliser le papier et échanger le papier à réutiliser entre départements afin d'éviter les erreurs (ex. : bases de données/revues de presse).
- Prioriser l'achat de papier composé de matières recyclées, lorsque possible, en tenant compte des prérogatives financières. Le choix peut aussi être fait en fonction d'une utilisation interne ou externe. L'utilisation de ces types de papier sera indiquée, quand faire se peut, au moyen de logos, notamment sur les outils imprimés.
- Apposer, à la fin des courriels des employés, un message proposant de ne pas imprimer les courriels inutilement.

Ainsi, ce sont plus de deux hectares de forêt³ – l'équivalent de 3 terrains de soccer – qui sont nécessaires chaque année pour fabriquer ces feuilles, cartons, enveloppes, cartables et autres articles du genre utilisés par la Chambre.

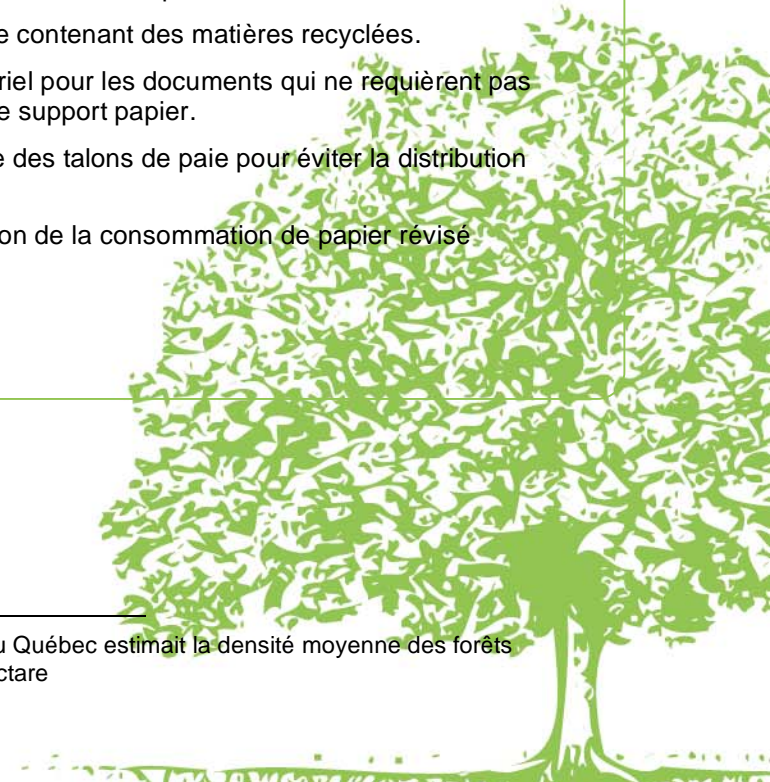
MISE EN ŒUVRE

- Affiches de sensibilisation près des copieurs pour rappeler de prioriser les impressions recto verso.
- Achat de papeterie contenant des matières recyclées.
- Utilisation du courriel pour les documents qui ne requièrent pas nécessairement de support papier.
- Envoi électronique des talons de paie pour éviter la distribution d'enveloppes.
- Bilan de la réduction de la consommation de papier révisé régulièrement.

¹ La Toyota Yaris 4 portes pèse 1050 kg

² Il est estimé que 18 arbres matures sont nécessaires pour fabriquer une tonne de papier

³ Le gouvernement du Québec estimait la densité moyenne des forêts à 250 arbres par hectare



1.2

FOURNITURES DE BUREAU



FOURNITURES DE
BUREAU

ACTIONS

- Dans la très grande majorité des cas, les fournitures de bureau peuvent être réutilisées, notamment les porte-nom, les pince-notes, les trombones, les pochettes, les classeurs et les chemises.

MISE EN ŒUVRE

- Aménager un espace plus facilement accessible pour le matériel à réutiliser que pour le matériel neuf.



1.3

VAISSELLE ET USTENSILES



VAISSELLE ET
USTENSILES

ACTIONS

Depuis septembre 2005, la Chambre a réduit sa consommation totale de plastique et de polystyrène de plus de 50 % en privilégiant l'utilisation de vaisselle de céramique et de verre.

Cette réduction de consommation de matériel plastique équivaut à environ 200 litres de pétrole⁴, soit la quantité d'essence nécessaire pour effectuer un trajet de Montréal à Miami (2 270km) en voiture⁵.

Moyens utilisés et à préconiser :

- favoriser l'utilisation de tasses et d'ustensiles par les employés;
- doter les cuisinettes de pichets d'eau (au design intéressant et thermos) plutôt que d'utiliser de l'eau embouteillée (non gazeuse);
- utiliser des filtres à café en tamis plutôt que des filtres de papier.

MISE EN OEUVRE

- Utilisation de la vaisselle et des ustensiles de la cuisinette pour les événements internes de la Chambre (déjà en application depuis septembre 2005 pour les formations et les comités).
- Affiches de sensibilisation dans la cuisinette pour favoriser l'utilisation des ustensiles de métal (la vaisselle jetable demeurera, mais servira uniquement en cas d'oubli).
- Évaluer l'achat de vaisselle jetable faite de fécule végétale plutôt que de plastique.

⁴ Considérant qu'environ 2,3 litres de pétrole sont nécessaires à la fabrication d'un kilogramme de plastique

⁵ Avec une Toyota Yaris ou une autre voiture à faible consommation d'essence (8 litres aux 100 km)

1.4 MATÉRIEL INFORMATIQUE ET AUTRES OBJETS :



**MATÉRIEL
INFORMATIQUE ET
AUTRES OBJETS**

ACTIONS

Les matières résiduelles ayant le plus d'impacts négatifs sur l'environnement sont les matières toxiques et dangereuses. Pour éviter la contamination de l'air, de l'eau, des sols ainsi que l'atteinte à la santé, des mesures strictes de traitement, de disposition et d'élimination sécuritaire de ces matières doivent être prises.

Il est de mise de léguer le matériel informatique inutilisé à des organismes en mesure de lui donner une seconde vie. Il est également souhaitable de disposer du matériel de la meilleure façon lorsqu'il devient désuet, et ce, afin d'éviter d'enfouir les éléments toxiques que peuvent contenir les appareils.

MISE EN OEUVRE

- Recycler les matières potentiellement dangereuses, lorsque possible : cartouches d'encre de photocopieurs et d'imprimantes...
- Disposer, de façon sécuritaire, des piles des appareils électroniques (manettes, téléphones cellulaires...).
- Léguer à des organismes spécialisés le matériel informatique et électronique inutilisé ou désuet.



1.5

FOURNISSEURS



ACTIONS

La Chambre fait affaire avec de nombreux fournisseurs. Afin de rendre nos activités et les événements qu'elle organise le plus « écoresponsables » possible, il serait intéressant d'explorer la possibilité d'établir la nécessité de tout achat de nouveaux produits. Il serait aussi pertinent de prioriser l'achat de produits équitables, écologiques et respectueux de l'environnement :

- produits équitables (café, thé, tisane, chocolat chaud, sucre);
- produits de nettoyage écologiques.

PHASE EXPLORATOIRE

- Élaborer une politique d'achats responsables.
- Commander auprès d'organismes spécialisés des produits biologiques et équitables.
- Commander auprès d'entreprises spécialisées des produits écologiques.



1.6

FOURNISSEURS DE SERVICES



FOURNISSEURS DE
SERVICES

ACTIONS

À l'égard des fournisseurs de services, notamment les traiteurs, il serait souhaitable d'évaluer la possibilité de faire affaire prioritairement avec ceux qui offrent :

- que les résidus de cuisine soient compostés (certains établissements offrent ce service sans frais supplémentaires);
- que les produits servis proviennent – le plus souvent possible – du terroir local, de façon à privilégier les producteurs locaux et à réduire les impacts négatifs du transport, et qu'ils soient biologiques (en tenant compte de certaines prérogatives de coûts pour la Chambre et pour les membres).

Faire affaire, le plus possible, avec des entreprises d'économie sociale ou avec celles qui considèrent qu'elles ont une responsabilité envers la société (c'est déjà le cas pour certains fournisseurs de la Chambre socialement engagés).

PHASE EXPLORATOIRE

- Élaborer une « charte de sélection » des fournisseurs de la Chambre tenant compte de critères liés au développement durable.



1.7 MATIÈRES RÉSIDUELLES À VALORISER



MATIÈRES
RÉSIDUELLES À
VALORISER

ACTIONS

- Disposer de manière efficace des matières recyclables générées et composter les matières putrescibles.

PHASE EXPLORATOIRE

- Explorer la possibilité de recycler les matières recyclables (en plus des canettes et bouteilles) avec les gestionnaires des immeubles.
- Explorer la possibilité de composter les matières putrescibles avec les gestionnaires des immeubles (plusieurs expériences fructueuses à Montréal peuvent servir de base).



1.8

MOBILITÉ DES PERSONNES



MOBILITÉ DES
PERSONNES

Sachant que dans la région métropolitaine, près de la moitié des gaz à effet de serre (GES) sont générés par les différents modes de transport, d'importants choix doivent être faits.

VERS LE LIEU DE TRAVAIL

ACTIONS

Transport actif :

- Une proportion importante des employés qui oeuvrent au centre-ville de Montréal empruntent déjà des modes de transport écologiques pour se rendre sur leur lieu de travail : la marche, le vélo, le patin.

Transport en commun :

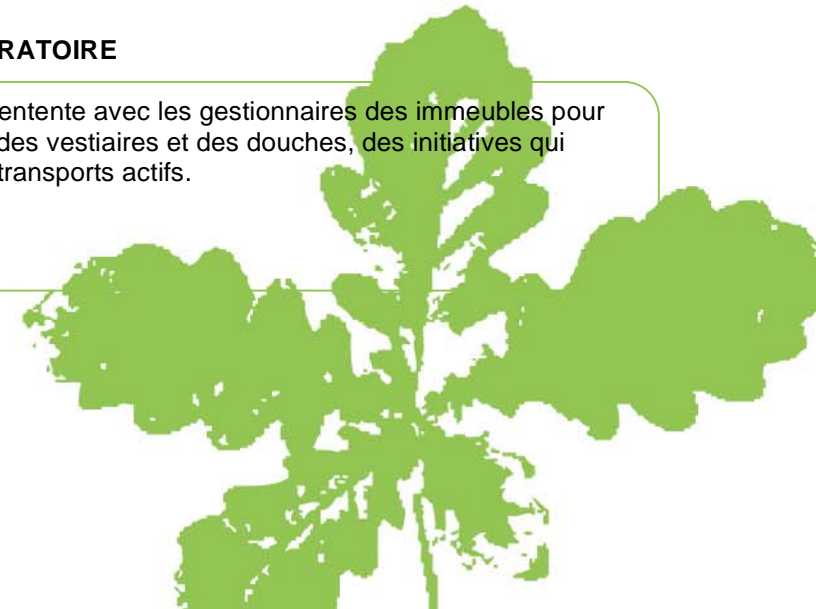
- Ayant un devoir d'exemplarité auprès de ses membres et de la communauté des affaires, la Chambre pourrait étudier la mise en place d'incitatifs qui pourraient servir d'inspiration à d'autres entreprises pour accroître l'utilisation du transport en commun de leurs employés.

MISE EN ŒUVRE

- Faire tirer mensuellement l'équivalent d'une carte de transport en commun pour encourager ceux qui utilisent ce moyen de transport et pour inciter les autres à faire de même.

PHASE EXPLORATOIRE

- Négocier une entente avec les gestionnaires des immeubles pour avoir accès à des vestiaires et des douches, des initiatives qui favorisent les transports actifs.



À L'EXTÉRIEUR DU LIEU DE TRAVAIL

Les activités de la Chambre amènent le personnel à fréquemment se déplacer dans le cadre du travail. Ces déplacements ont un impact sur l'environnement et en particulier sur les quantités de GES produites.

La Chambre pourrait explorer la possibilité de compenser les émissions de carbone produites par l'entremise d'OBNL spécialisées dans le domaine⁶.

Elle pourrait également sensibiliser les participants à ses activités et, notamment, aux missions commerciales outre-mer et leur suggérer des organismes qui oeuvrent dans le domaine.

⁶ Ces initiatives ont pour but de compenser l'empreinte écologique laissée par les divers moyens de transport.



MOBILITÉ DES PERSONNES

MISE EN ŒUVRE

- Les multiples activités de la Chambre génèrent de nombreux déplacements de gens d'affaires dans la métropole; pour les inciter à utiliser le transport en commun, la Chambre ajoute systématiquement sur ses documents promotionnels les stations de métro les plus proches des endroits où sont tenus les événements.

PHASE EXPLORATOIRE

- Systématiquement indiquer le moyen de transport en commun le plus aisé pour se rendre aux activités de la Chambre (déjà appliqué).
- Explorer la possibilité de compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements des employés et de sensibiliser les membres de la Chambre qui prennent part aux activités de la Chambre, de façon à organiser des événements et des missions le plus « carboneutres » possible.



MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE



Afin de mettre en place ce projet de politique de développement durable, un comité de mise en œuvre a été créé

LE COMITÉ A POUR MANDAT

- d'assurer l'application de la politique et la réalisation de ses objectifs;
- de définir des outils de mesure de la performance des actions environnementales entreprises;
- d'identifier les priorités en matière de gestion environnementale;
- de dresser un bilan environnemental de la Chambre et d'assurer un suivi continu en vue d'une évaluation régulière;
- de rendre public auprès des employés l'état d'avancement de la gestion environnementale à la Chambre et de faire connaître les initiatives intéressantes;
- de faire des recommandations à la direction pour faire évoluer la politique et sa mise en œuvre;

Le comité est composé des employés qui sont soucieux de l'environnement et qui désirent s'impliquer activement.

COMMUNICATION

Les éléments de communication suivants devront être pris en compte :

- ateliers de travail pour présenter le canevas et le bonifier avec les employés (PowerPoint, remue-méninges);
- affiches de sensibilisation près des copieurs, dans la Tourelle, dans les cuisines et sur les bacs de recyclage;
- bulletin d'information (électronique avec copies imprimées sur babillard) de l'état de la mise en application de la politique, par exemple les étapes franchies, % et quantités de matières recyclées ou non utilisées, etc. (publication produite selon les besoins);
- fiche de petits gestes à ne pas oublier pour les employés.

CRÉATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA CHAMBRE



Ce comité, en voie de création, est présidé par monsieur Steven Guilbeault, qui œuvre maintenant chez Équiterre, à titre de porte-parole, et chez Deloitte, à titre d'expert-conseil. En stimulant la réflexion de la permanence de la Chambre, le comité aidera à sensibiliser les membres à diverses actions de protection de l'environnement et à l'adoption de pratiques qui tendent vers un véritable développement durable.

ANNEXE 1

DÉFINITION DE TERMES ENVIRONNEMENTAUX

4RV-E : Est inspiré du principe de gestion des matières résiduelles qui préconise les gestes suivants : repenser la consommation, réduire la consommation, réutiliser les produits, recycler et valoriser les matières résiduelles (ex. : le compostage). Et en dernier recours, l'élimination.

Développement durable : Un principe sur lequel la Chambre se base pour établir sa politique est celui où l'équité sociale est un but, le développement économique, un moyen et la protection de l'environnement, une condition.

Écoefficiente : Le concept d'écoefficiente a été inventé par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable dans le contexte du Sommet de la Terre en 1992. Ce type de gestion consiste à réduire la consommation de ressources et les émissions de substances toxiques, à augmenter le recyclage et à rehausser la qualité des biens et services produits pour répondre aux besoins des êtres humains.

